

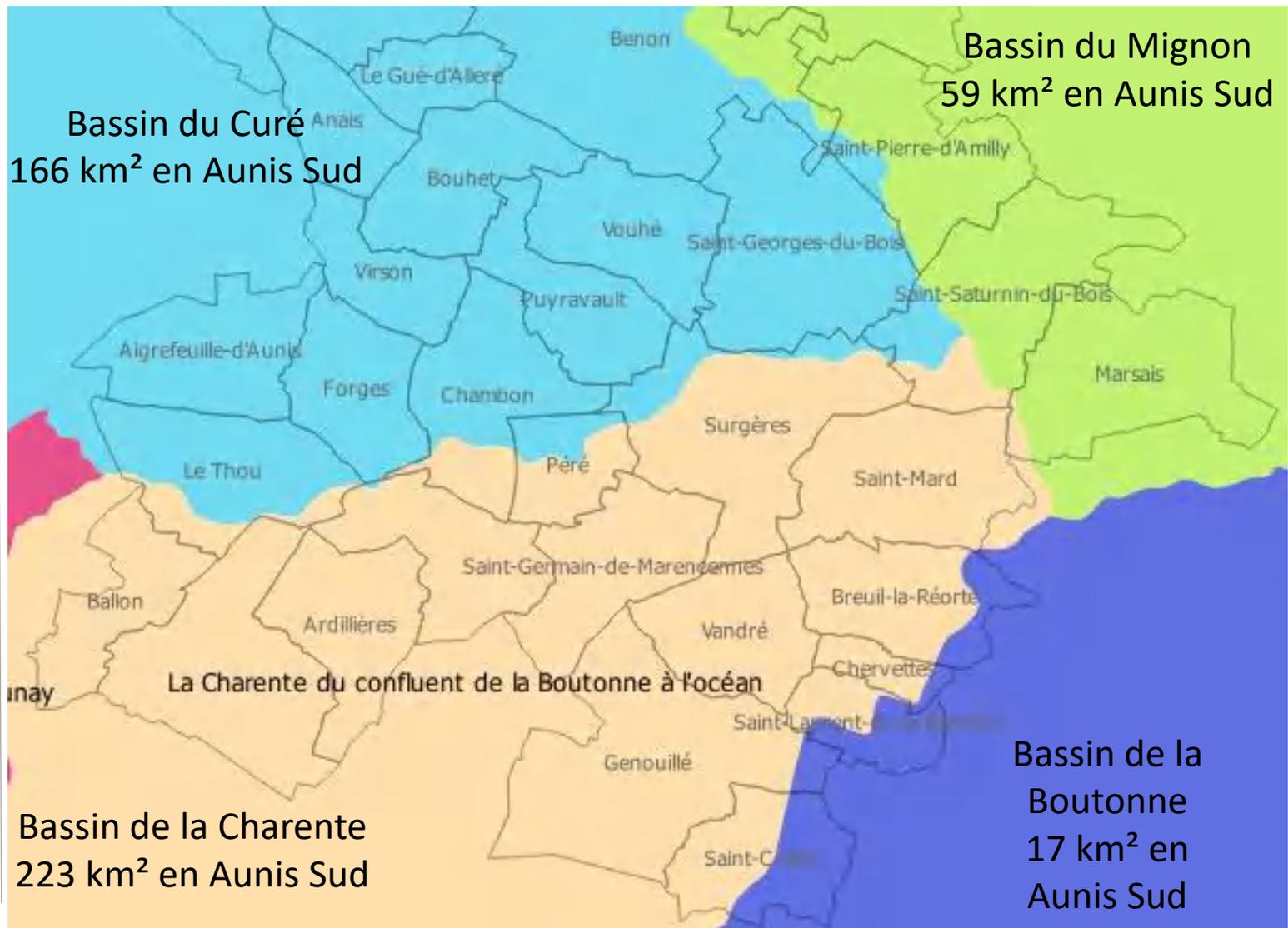


Ma Communauté  
de Communes

# Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) »

7 novembre 2018

# Les bassins versants d'Aunis Sud



*Aunis Sud*

Ma Communauté de Communes

# Bassin versant du Curé

AIGREFEUILLE D'AUNIS

ANAIS

BOUHET

CHAMBON

FORGES

PUYRAVAULT

ST GEORGES DU BOIS

ST PIERRE D'AMILLY

ST PIERRE LA NOUE

ST SATURNIN DU BOIS

SURGÈRES

LE THOU

VIRSON

VOUHÉ



Ma Communauté  
de Communes

**Syndicat existant** : SIEAGH du Bassin du Curé

**EPCI concernés** : Aunis Atlantique, Aunis Sud et CDA de La Rochelle

**Avancée de la réflexion** : Les statuts et le périmètre géographique ont été travaillés en interne au Syndicat du Curé et à ses futurs membres. Ils ont été validés par l'État. Ils devaient être votés le 26/09 par le comité syndical, mais la CDA a demandé un report pour discuter de la PI en urgence... Et propose une réunion mi-décembre ! Aunis Atlantique a lancé avec l'UNIMA une étude relative à la mise en place de la compétence (diagnostic, état des lieux, système d'endiguement...), dont les résultats seront présentés le 8 novembre.

**Compétences envisagées** :

- Au départ : GEMAPI + PAPI + SLGRI
- En réflexion suite avis CDA et AA : GEMA + PI fluviale, pas de PI maritime

**Calendrier** : modification du syndicat actuel en syndicat gemapien courant 2019. Une réunion entre la CDA, Aunis Sud et Aunis Atlantique est prévue le 9/11 à ce sujet

**Observations** :

- Aunis Sud s'est substitué à ses communes comme membre du Syndicat du Curé au titre de la GEMAPI.
- Le SYHNA, qui regroupe des associations syndicales de propriétaires, perdurerait pour permettre un dialogue régulier avec celles-ci
- Le SI d'Aigrefeuille, syndicat d'assainissement hydraulique composé de communes d'Aunis Sud et de la CDA peut perdurer pour ses actions non GEMAPI

**Cotisations 2018** d'Aunis Sud au SIEAGH du Curé : 75 927,44 €

# Bassin versant du Mignon

**Syndicat existant sur Aunis Sud** : Syndicat des trois Rivières (S3R)

**Avancée de l'organisation** : la GEMAPI devra être portée par un syndicat à créer à l'échelle du bassin de la Sèvre. Une association des EPCI a été créée pour porter ce travail, dont la CAN est chef de file.

**EPCI concernés** : CAN, Aunis Atlantique, Aunis Sud, Vals de Saintonge et plusieurs CdC des Deux-Sèvres.

**Compétences envisagées** : GEMAPI, mais pas la PI « submersion marine »,

**Compétences actuelles du S3R** : GEMAPI + gestion des ouvrages + animation. Une réunion avec la DDT et la Préfecture 79 a permis de vérifier que les actions du S3R sur les ouvrages et l'animation pouvaient toutes entrer dans le cadre de la GEMAPI => Il n'est pas nécessaire que le nouveau syndicat prenne ces compétences en plus.

**Calendrier** :

- 2018 : représentation-substitution des communes par Aunis Sud au sein du S3R
- 1<sup>er</sup> semestre 2019 : création d'un syndicat mixte ouvert gemapien « Sèvre Niortaise » par les EPCI ayant des zones blanches et adhésion des petits syndicats
- 2<sup>e</sup> semestre 2019 : extension du syndicat au reste du bassin, disparition des petits syndicats et transformation en syndicat mixte fermé (= composé des seuls EPCI)

**Chiffrage pour Aunis Sud en 2019** : 10 000 € environ

- Frais de fonctionnement mutualisés avec clé de répartition : ~ 2 226 €/an
- Actions : en fonction de ce qui sera réalisé dans le cadre du CTMA\* qui nous concerne (théoriquement 26 500 €/an en moyenne).

Pour mémoire : cotisations 2018 au S3R = 6 784 €

**CTMA** :  
contrat  
territorial  
de milieux  
aquatiques



Ma Communauté  
de Communes

# Bassin versant de la Charente

ARDILLIÈRES  
BALLON  
BREUIL LA RÉORTE  
CHAMBON  
CIRÉ D'AUNIS  
GENOUILLE  
LA DEVISE  
LANDRAIS  
LE THOU  
MARSAIS  
ST-CRÉPIN  
ST-PIERRE LA NOUE  
SAINT-MARD  
SAINT-SATURNIN DU BOIS  
SURGÈRES



**Syndicats existants sur Aunis Sud** : SIAH Gères Devise et SIAH Rive droite du Canal de Charras. Gères-Devise a modifié ses statuts, abandonnant GEMAPI et inscrivant la gestion des ouvrages hydrauliques et l'entretien de sentiers près des rivières. Ainsi le syndicat perdure et travaille avec la Communauté en attente du futur syndicat « Charente ». Rive droite du Canal de Charras doit prochainement décider de son avenir.

**Avancée de l'organisation** : les statuts ont été votés par les EPCI. Un premier comité syndical informel se tiendra le lundi 17 décembre à 15h à la CARO,

**EPCI concernés** : CARO, CDA de Saintes, CdC Aunis Sud, Vals de Saintonge, Bassin de Marennes, Charente-Arnoult et Canton de Gémozac-Saintonge viticole. La CDA de La Rochelle préfère conventionner avec le futur syndicat.

**Compétences** : GEMAPI sans la PI Maritime

**Calendrier** : Création du Syndicat Mixte Charente Aval le 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Financement** : La cotisation sera composée d'une part du fonctionnement global, et d'une part des dépenses effectuées pour chaque sous-bassin (pour Aunis Sud : Gères Devise et Marais Nord de Rochefort).

Clé de répartition : 50 % selon surface dans le bassin/50 % selon population dans le bassin.

**Chiffrage** : Prévisionnel total 2019 pour Aunis Sud : 82 000 € (ragondins et jussie inclus)

- Fonctionnement global du syndicat : 56 000 € de reste à charge à partager selon la clé de répartition, soit environ 9 000 € pour Aunis Sud.
- Actions : chiffrage par sous-bassin selon l'ambition des élus. Chiffré pour 2019 à 52 000€ pour le bassin Gères-Devise (avec embauche d'un technicien de rivière à partager avec l'Arnoult) et à 21 000 € pour le Marais Nord.

Pour mémoire : les cotisations 2017 à Gères-Devise seul étaient de 43 948,20 € hors ragondins et jussie

BREUIL-LA RÉORTE  
GENOUILLE  
LA DEVISE  
SAINT-CRÉPIN

NB: seules étaient  
membres de  
Trézence et Soie  
Breuil La Réorte,  
Chervettes, et St-  
Laurent de la  
Barrière

# Bassin versant de la Boutonne

**Syndicat existant** : SYMBO

**Avancée de l'organisation** :

Le SYMBO, porteur du SAGE Boutonne, a modifié ses statuts et est devenu syndicat mixte ouvert gemapien le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les EPCI concernés par le bassin de la Boutonne sont membres statutaires du SYMBO, ainsi que les deux départements et un syndicat d'eau potable.

**EPCI concernés** : Aunis Sud, Vals de Saintonge, CARO, CDA de Saintes, Charente-Arnoult...

**Compétences** : GEMAPI + les 8 items hors GEMAPI transmis par les syndicats de sous-bassin, les départements, et un syndicat des eaux. Elles sont hétérogènes et variables par sous-bassins, ce qui pose des problèmes au SYMBO.

**Calendrier** :

- Printemps 2018 : constitution de 5 commissions géographiques ouvertes au élus communaux
- Courant 2018 : dépôt d'un dossier de labellisation EPAGE
- Automne 2018 : réflexion sur les compétences hors GEMAPI avec les EPCI

**Chiffrage**

Cotisation SYMBO 2018 GEMAPI pour Aunis Sud : 3 257,62 €

Cotisation envisagée pour 2019 : 3 278 €



Ma Communauté  
de Communes